

Les acteurs de la prévention

FINANCEMENTS / Les bons contacts

VOUS SOUHAITEZ RECHERCHER UN FINANCEMENT POUR UN INVESTISSEMENT ?

Garantie des financements

Garanties de prêts accordées aux PME par les banques.
(Prise en charge du risque de 40 à 70 %).

CONTACTS :

- **BPI FRANCE** Tél. 02 51 72 94 00

Cofinancement des investissements

Destiné aux programmes d'investissement lourd et immatériel.

CONTACT :

- **BPI FRANCE** Tél. 02 51 72 94 00

Médiation du crédit

Dispositif spécifique mis à disposition des entreprises confrontées à un problème de financement ou de trésorerie et qui n'ont pas pu trouver de solution avec leurs banques et BPF France.

CONTACT :

- **MÉDIATEUR DU CRÉDIT**

N°Azur 0810 00 12 10

www.economie.gouv.fr/mediateurducredit



VOUS PRÉSENTEZ DES DIFFICULTÉS MAIS DISPOSEZ ENCORE DE LIQUIDITÉS ?

Conseil et accompagnement

CONTACTS :

- **ALLO PME 44/CCI**

Tél. 02 40 44 60 00

- **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Tél. 02 40 20 76 50 / 02 40 20 75 59

www.impots.gouv.fr

- **MISSION PARRAIN PME/DRIRE**

Tél. 0 810 00 12 10

parrainpme.paysdelaloire@industrie.gouv.fr



Consolidation de la trésorerie

Par conversion de financements court terme en du moyen/long terme, ce dispositif vise à aider les PME à surmonter les problèmes de trésorerie.

CONTACTS :

- **BPI FRANCE** Tél. 02 51 72 94 00

Avances de trésorerie sur les marchés publics et privés,

Destinées aux entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès des grands donneurs d'ordres.

CONTACT :

- **BPI FRANCE** Tél. 02 51 72 94 00



VOUS AVEZ ÉTÉ «DÉCLASSÉ» PAR UNE ASSURANCE DE CRÉDIT ?

En cas de problème d'affacturage ou de difficultés avec un assureur-crédit

CONTACTS :

- **MÉDIATEUR DE CRÉDIT**

N°Azur 0810 00 12 10

www.economie.gouv.fr/mediateurducredit

VOUS SOUHAITEZ RENFORCER VOS FONDS PROPRES ?

Avec participations de sociétés de capital-risque et de business angels

CONTACT :

- **ALLO PME 44/CCI**

Tél. 02 40 44 60 00



VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DES MESURES FISCALES DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ?

Pour améliorer la trésorerie et soutenir l'investissement des entreprises, l'administration fiscale s'engage au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche, du report en arrière de déficit, des excédents d'impôt sur les sociétés et de la TVA.

CONTACT :

- **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Tél. 02 40 20 76 50 / 02 40 20 75 59

Formulaires disponibles sur www.impots.gouv.fr

PRÉVENTIONS / Les bons contacts

VOUS PENSEZ VOUS DIVERSIFIER ?

Diversification de l'activité :

analyser votre capacité à améliorer votre système productif et à vous repositionner sur d'autres marchés.

CONTACT :

- **DÉCLIC**
Tél. 02 40 44 60 00

Diversification géographique :

anticiper vos possibilités de développement sur les marchés étrangers.

CONTACT :

- **DÉCLIC EXPORT/CCI INTERNATIONAL** pour valider le besoin et la capacité de votre entreprise à exporter
Tél. 02 40 44 63 69

VOUS PRÉVOYEZ DES DIFFICULTÉS POUR RÉGLER VOS DETTES FISCALES ET SOCIALES ?

Vous souhaitez pouvoir négocier un échelonnement de vos dettes.

CONTACTS :

- **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**
Tél. 02 40 20 76 50 / 02 40 20 75 59
www.impots.gouv.fr



VOUS SOUHAITEZ EXPOSER UN PROBLÈME QUI MET EN PÉRIL VOTRE ENTREPRISE ?

Le Centre d'Information sur la Prévention (CIP) qui réunit d'anciens juges du Tribunal de Commerce, des avocats, des experts-comptables, des membres des CCI Nantes St-Nazaire et /ou la cellule de prévention vous permettent d'être conseillés pour mieux anticiper les difficultés.

CONTACTS :

- **CIP** Tél. 0800 100 259
- **CELLULE PRÉVENTION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES** Tél. 02 40 41 02 33
- **CELLULE PRÉVENTION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE** Tél. 02 40 22 52 32

VOUS AVEZ UN LITIGE AVEC UN DE VOS CLIENTS ?

La médiation inter-entreprise peut-être sollicitée par toute entreprise ou groupement professionnel rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec un client ou un fournisseur quelque

soit sa taille ou son secteur d'activité

CONTACT :

- www.mediation-interentreprises.fr



EMPLOIS / Les bons contacts

LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ VOUS OBLIGE À ENVISAGER DES MESURES SOCIALES ?

Chômage partiel

CONTACTS :

- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DDTEFP)**
Tél. 02 40 12 35 05
- **MEDEF** Tél. 02 40 20 11 80.
- **CGPME** Tél. 02 40 52 12 12
accueil@cgpme-pdl.fr

Formation

Vous souhaitez, pour tout ou partie de votre personnel, associer au chômage partiel, un temps important de formation afin de privilégier la polyvalence ou la poly compétence de votre personnel.

CONTACTS :

- **VOTRE OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) qui se chargera de monter avec vous un dossier de financement faisant appel au FNE ou à L'EDEC (Engagement de Développement Emploi Compétences). Prise en charge possible des salaires, du formateur, du matériel pédagogique, etc..
- **CCI FORMATION**
Tél. 02 40 44 60 00

Plan de sauvegarde de l'emploi

Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés doit élaborer un plan de sauvegarde

de l'emploi :

> C'est un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre des licenciements et à favoriser le reclassement des salariés dont le licenciement est inévitable.

> Il est obligatoirement communiqué à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DIRECCTE). Les représentants du personnel doivent être réunis, informés et consultés sur le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi.

CONTACTS

- **DIRECCTE-CELLULE DE RECLASSEMENT ET ALLOCATION TEMPORAIRE DÉGRESSIVE**
Tél. 02 40 12 35 69

